

# CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 Avril 2019

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date convocation : 11/04/2019

Nombre de conseillers en exercices : 39

L'an deux mille dix neuf, le dix sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de *Monsieur Bernard GÉRARD, Maire.*

### Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Loïc CATHELAIN, François ROCHET, Pascale POLLET, Pascale HUBERT, Patrice ADJIBI, Luigi CICERO, Nicolas PAPIACHVILI, Pierre-Alain AUBERGER, René HODEN, Arlette JACQUINOT, Émilie BOULET, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, MARC DELEURY, Martine ROUSSEL-VANHEE, Julien BUISINE

### Étaient excusés :

Andrée LAMOTTE ayant donné pouvoir à Loïc CATHELAIN  
Christine MASSY ayant donné pouvoir à Jean-Louis MUNCH  
Fanny DUPONT ayant donné pouvoir à Françoise EULRY-HENNEBELLE  
Marie-Pierre JANSSENS ayant donné pouvoir à Pierre VERLEY  
Bénédicte GEFFROY ayant donné pouvoir à Pascale HUBERT  
Véronique HARDOUIN ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER  
Rémy VERGES ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN  
Éric GILLET ayant donné pouvoir à Nicolas PAPIACHVILI  
Annie DELOBEL-FENAERT ayant donné pouvoir à Didier LEMAITRE

### Était absente :

Sylvie GODDYN

--- oOo ---

## DÉCISIONS MUNICIPALES

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part,  
et

de la délibération du 29 Mars 2014, par laquelle le Conseil Municipal a confié au Maire par délégation les compétences prévues par les Articles L.2122-20, document reçu en Préfecture du Nord, le 31 Mars 2014, d'autre part :

**Bernard GÉRARD**

**Maire de la commune de Marcq-en-Barœul**

a communiqué au Conseil Municipal les Décisions Municipales :

**FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE : PASCAL LHERBIER**

2019\_03\_N0006\_DÉC : MODIFICATION DU FONDS DE CAISSE DE LA RÉGIE DE RECÈTTES DE LA FERME AUX OIES

**SPORT, SANTÉ ET PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES : DIDIER ELLART**

2019\_04\_n0013\_DÉC : TARIFICATION DES SÉANCES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SPORT/SANTÉ SUR ORDONNANCE

**TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : FRANÇOISE GOUBE**

2019\_03\_n0008\_DÉC : DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE SUITE A LA REQUÊTE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR ET MADAME HUBBEN

2019\_02\_n0005\_DÉC : DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE SUITE AUX REQUÊTES DÉPOSÉES PAR MONSIEUR ET MADAME BOINET, MONSIEUR ET MADAME DE MISCAULT, MESDAMES DORVILLE ET JANICOT ET MONSIEUR LORIEUX

2019\_02\_n0004\_DÉC : DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE SUITE A LA REQUÊTE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR ET MADAME HUBBEN

**ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA GESTION DES CIMETIÈRES : JEAN LOUIS MUNCH**

2019\_03\_n0012\_DÉC : CONSTRUCTION DU PÔLE CULTUREL "PONT DES ARTS" - 2ÈME PROCÉDURE

2019\_03\_n0011\_DÉC : CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - ATTRIBUTION DES MARCHÉS - 2ÈME PROCÉDURE

2019\_03\_n0010\_DÉC : RÉHABILITATION ET EXTENSION DES BÂTIMENTS DU MARCHÉ COUVERT SAINT JOSEPH - ATTRIBUTION DES MARCHÉS - 2EME PROCÉDURE

2019\_03\_n0009\_DÉC : MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET D'ANIMATION CULTURELLE ET DE LOISIRS - ESPACE DOUMER - AVENANT AU MARCHÉ

2019\_03\_n0007\_DÉC : TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE SOLS, DE MURS ET DE PEINTURE POUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE

# DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

**Votants : 38**

## **MONSIEUR LE MAIRE**

2019\_04\_n°0041 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA LICRA (LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME).

Début 2019, la Ville de Marcq-en-Barœul a loué une salle municipale à une personne privée pour qu'elle puisse y organiser une manifestation. A ce titre, elle a perçu une somme de 3186,90 € correspondant au tarif de mise à disposition du local. Il est apparu que la manifestation annoncée au moment de la demande de location n'était pas celle réellement envisagée. S'estimant victime de manœuvres dolosives ayant vicié son consentement, la Ville a donc rompu le contrat. En parallèle, elle a mis en œuvre les moyens à sa disposition pour interdire la manifestation qui lui paraissait contraire à l'ordre public en déposant plainte pour escroquerie et en prenant un arrêté d'interdiction de la manifestation. Saisie sur ce point, la justice a considéré que la manifestation ne pouvait pas être interdite de sorte qu'elle s'est finalement tenue, malgré la rupture du contrat de location. Au regard des circonstances, la Ville de Marcq-en-Barœul souhaite rappeler son attachement aux valeurs républicaines et manifester son soutien à la défense de l'universalité des droits de l'Homme. Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) pour soutenir ses actions en faveur du vivre-ensemble, dans le respect des valeurs de la République, et de fixer son montant à hauteur de 3186,90 € correspondant à la somme perçue au titre de l'utilisation de la salle.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/Nl/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0041DEL est adoptée à l'unanimité.**

2019\_04\_n°0042 : PROJET DE CRÉATION D'UNE ÉCOLE EUROPÉENNE A MARCQ-EN-BARŒUL - ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT.

Le projet de loi pour une école de confiance, actuellement en débat devant le Parlement propose la création d'établissements publics locaux d'enseignement international (eplei) qui pourront accueillir des élèves de la maternelle à la terminale, pour préparer soit à l'option internationale du brevet ou du baccalauréat, soit au baccalauréat général et simultanément au diplôme ou à la certification permettant d'accéder à l'enseignement supérieur dans un autre pays, voire au baccalauréat européen. Ces futurs établissements, publics et gratuits, seront créés à l'initiative des collectivités locales et seront chacun rattachés à une seule collectivité. La Région Hauts-de-France s'est positionnée pour envisager la création, sur son territoire, d'une école internationale dite "École européenne Lille Métropole", dès la prochaine rentrée scolaire de septembre 2019. Les langues retenues seront le français et l'anglais. Cette école européenne sera susceptible d'accueillir des élèves habitant la métropole lilloise, voire au-delà et en particulier :

- Des enfants de personnels des institutions, agences et organismes européens et internationaux,
- Des enfants des familles s'installant dans la région dont l'un des parents est en situation de mobilité internationale au sein d'une entreprise implantée sur le territoire national ou de parents ayant vocation à travailler à l'étranger,

- Des enfants ayant des capacités linguistiques pour lesquels les parents souhaitent une éducation à caractère européen.
- Les enfants boursiers feront dans ce cadre l'objet d'une attention particulière: 20 % des places pourraient être réservées à des familles selon des caractéristiques sociales et économiques.

C'est dans ce contexte que la Région a approché la Ville de Marcq-en-Barœul pour envisager de mener à bien cet ambitieux projet aux abords du lycée Kernanec, qui bénéficierait par ailleurs d'une rénovation.

La création de cette école européenne sur le territoire marcquois est un atout indéniable en termes d'attractivité et de notoriété pour la Ville, non seulement sur le territoire métropolitain mais aussi à l'échelle régionale. Cette école publique et gratuite contribuera également à renforcer notre pôle d'excellence en matière d'éducation et pourra offrir de nouvelles opportunités de développement des langues dans les autres écoles élémentaires de la Ville. La Ville de Marcq-en-Barœul souhaite s'associer à la volonté forte de la Région pour permettre l'implantation de l'école Européenne Lille Métropole sur le territoire marcquois. Le projet est porté par la Région, en qualité de chef de file, et s'inscrirait dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Marcq-en-Barœul, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille d'une part, et les services de l'État, rectorat et académie, d'autre part. Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord de principe pour la mise en place d'un partenariat, en particulier avec la région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille pour la création et le fonctionnement de l'École Européenne Lille Métropole.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majo/PS-Verts)

Contre = 3 (NI/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0042DEL est adoptée à la majorité absolue**

**COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Sophie ROCHER**

2019\_04\_n°0043 : ASSOCIATION "LES 28.12 DU DÉSERT" : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE TROPHÉE ROSES DES SABLES.

En lien avec la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, la Ville de Marcq-en-Barœul a organisé plusieurs événements destinés à mieux faire connaître la condition féminine. Dans ce contexte, elle propose de mettre en valeur et de soutenir chaque année, une initiative originale à but solidaire, portée par des femmes, et répondant à des valeurs humaines de partage et de don de soi. L'association marcquoise "les 28.12 du désert" participera en octobre 2019 au Trophée Roses des sables, course d'orientation réservée aux femmes de plus de 18 ans. Cet événement sportif est, en effet couplé à une action humanitaire: chaque équipage véhiculera 50 kilos de matériel tels que produits de puériculture, vêtements, jouets et matériel scolaire. Parmi les enjeux prioritaires de cette initiative figure l'éducation et plus particulièrement celle des filles. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association marcquoise "les 28.12 du désert".

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0043DEL est adoptée à l'unanimité**

## **FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE : Pascal LHERBIER**

2019\_04\_n°0044 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL).

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est inscrite dans le code général des collectivités territoriales à l'article L2334-42. Elle est destinée aux collectivités et à leurs groupements à fiscalité propre. Elle est ciblée sur six thématiques éligibles:

- La rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- Le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le concours financier de l'État au titre de la DSIL concernant le projet Saint-Joseph sur le volet rénovation thermique, mutualisation de la chaufferie et mise aux normes PMR du projet.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0044DEL est adoptée à l'unanimité**

## **FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE ET HANDICAP : Catherine JONCQUEZ**

2019\_04\_n°0045 : CONVENTION PARTENARIALE TRIPARTITE ENTRE LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) et LA VILLE DE MARCQ-EN-BARŒUL.

Le centre social et culturel est un partenaire incontournable de la Ville et du centre communal d'action sociale de Marcq-en-Barœul. Acteur de l'innovation sociale, le centre social et culturel est engagé dans l'animation de la vie sociale qui repose sur une dynamique de mobilisation des habitants dans une démarche participative forte. La Ville et le CCAS de Marcq-en-Barœul soutiennent et travaillent aux côtés du centre social et culturel sur les grandes orientations suivantes:

- réussite éducative
- soutien à la fonction parentale
- insertion professionnelle et sociale
- développement de la mixité et du vivre ensemble.

Afin de mener à bien ses missions d'intérêt général, la Ville de Marcq-en-Barœul et le CCAS soutiennent financièrement le centre social et culturel. Il convient donc de définir une convention partenariale tripartite afin de fixer le montant des participations financières de la Ville et du CCAS au fonctionnement du centre social et culturel. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0045DEL est adoptée à l'unanimité**

**ENSEIGNEMENT, ACTIONS ÉDUCATIVES ET RELATIONS INTERNATIONALES :**  
**Joëlle LONGUEVAL**

2019\_04\_n°0046 : ÉCOLE MARCEL PAGNOL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A SAINT MARTIN DE BREHAL (MANCHE) - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1250 euros à la coopérative de l'école Marcel Pagnol pour l'organisation d'une classe de découverte à Saint-Martin de Bréhal du 13 au 17 mai au profit de 25 élèves marcquois.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0046DEL est adoptée à l'unanimité**

2019\_04\_n°0047 : ÉCOLE LÉONARD DE VINCI : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A SAINT MARTIN DE BREHAL (MANCHE) - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 600 euros à la coopérative de l'école Léonard de Vinci pour l'organisation d'une classe de découverte à Saint-Martin de Bréhal du 13 au 17 mai au profit de 12 élèves marcquois.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0047DEL est adoptée à l'unanimité**

2019\_04\_n°0048 : ÉCOLE NOTRE DAME DES VICTOIRES: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE AU PUY DU FOU (VENDÉE) - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 690 euros à la coopérative de l'école Notre Dame des Victoires pour l'organisation d'une classe de découverte au Puy du Fou du 15 au 17 mai au profit de 46 élèves marcquois.

Membres en exercice = 39  
Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majo/NI/RN)  
Contre = 1 (PC)  
Abstention = 2 (PS-Verts)

**La délibération 2019\_04\_0048DEL est adoptée à la majorité absolue**

2019\_04\_n°0049 : ÉCOLE NOTRE DAME DE LOURDES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A SAMOENS (HAUTE-SAVOIE) - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1600 euros à la coopérative de l'école Notre-Dame de Lourdes pour l'organisation d'une classe de découverte à Samoëns du 25 au 29 mars au profit de 40 élèves marquois.

Membres en exercice = 39  
Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majo/NI/RN)  
Contre = 1 (PC)  
Abstention = 2 (PS-Verts)

**La délibération 2019\_04\_0049DEL est adoptée à la majorité absolue**

2019\_04\_n°0050 : ÉCOLE SAINT-AIGNAN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE DÉCOUVERTE A PARIS - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 370 euros à la coopérative de l'école Saint-Aignan pour l'organisation d'une classe de découverte à Paris du 2 au 3 mai au profit de 37 élèves marquois.

Membres en exercice = 39  
Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majo/NI/RN)  
Contre = 1 (PC)  
Abstention = 2 (PS-Verts)

**La délibération 2019\_04\_0050DEL est adoptée à la majorité absolue**

2019\_04\_n°0051 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES SCIENTIFIQUES DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019.

Le centre de ressources scientifiques et technologiques installé à l'école Victor Hugo à La Madeleine, vise à promouvoir l'enseignement scientifique et technologique. Considérant que ce centre accueille des enseignants et des élèves des écoles marquoises, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention de 500 euros au titre d'une participation aux frais de fonctionnement.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0051DEL est adoptée à l'unanimité**

2019\_04\_n°0052 : PARTICIPATION DE 18 COMMUNES EN MATIÈRE DE RECIPROCITE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

Des accords de participation intercommunale en matière scolaire ont été conclus entre les communes suivantes: Bondues, Bousbecque, Comines, Croix, Halluin, Hem, Leers, Linselles, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Roubaix, Toufflers, Tourcoing, Wasquehal et Wattrelos. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2018/2019 la participation aux frais de scolarité des élèves pour chaque commune à 184 euros par enfant scolarisé dans les écoles publiques ou privées.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0052DEL est adoptée à l'unanimité**

2019\_04\_n°0053 : ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 - CARTE SCOLAIRE.

Par courrier du 5 mars 2019, le directeur académique des services de l'éducation nationale informait Monsieur le Maire d'un retrait de poste à l'école maternelle Blaise Pascal et d'un retrait de poste à l'école primaire Niki de Saint-Phalle. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le directeur académique des services de l'éducation nationale pour un réexamen de la situation des écoles au regard des effectifs réels inscrits à la rentrée de septembre 2019.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 37 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN)

Contre = 1 (PC)

**La délibération 2019\_04\_0053DEL est adoptée à la majorité absolue**

2019\_04\_n°0054 : MANDAT SPÉCIAL : DÉPLACEMENT D'ÉLUS DANS UNE DES VILLES JUMELÉES -REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES.

En vertu de l'article L2123-18 du code général des collectivités territoriales selon lequel les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux selon certaines modalités dont un état de frais et des justificatifs, il est proposé au Conseil Municipal de donner un mandat spécial à Madame Sophie Rocher, première adjointe et à Monsieur Patrice Adjibi conseiller municipal délégué aux villes jumelées pour un déplacement à Ealing (Grande Bretagne) du 7 au 8 mai à l'occasion de la cérémonie de prise de fonction du maire d'Ealing.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0054DEL est adoptée à l'unanimité**

**TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET  
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : Françoise GOUBE**

2019\_04\_n°0055 : DÉFINITION D'UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION FONCIÈRE -  
SECTEUR DU LYCÉE KERNANEC.

La Région Hauts-de-France est le chef de file du dossier relatif à la création d'une école internationale dite "École européenne Lille Métropole" dès la rentrée scolaire de septembre 2019. Cette école européenne serait créée sous la forme d'un établissement public local d'enseignement internationale (EPLI). Le projet de loi pour une école de confiance actuellement en débat au Parlement, fixera le cadre applicable à ce nouveau type d'établissement. La Région a approché la Ville de Marcq-en-Barœul pour envisager de mener à bien ce projet aux abords du lycée Kernanec. Une réflexion est en cours au sujet des aménagements et nouveaux équipements publics qui permettront de mener à bien ce projet d'envergure et de développer les accès au futur établissement. Pour en assurer la faisabilité, la Ville souhaite déterminer un périmètre dit "d'intervention foncière". Ce périmètre d'une superficie de 11 565 m<sup>2</sup> selon cadastre, concernerait quatre parcelles appartenant à des particuliers. La liste de ces terrains, établie sur la base d'éléments figurant sur la matrice cadastrale est la suivante :

<b>TABLEAU PARCELLAIRE ÉTABLI SELON LES ÉLÉMENTS REPRIS AU CADASTRE</b>			
<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>SUPERFICIE EN M<sup>2</sup></b>	<b>ADRESSE</b>
<b>BS</b>	421	5250	CHEMIN DES LOTISSEMENTS PIERRE CLEMENT
	425	1865	1 CHEMIN DES LOTISSEMENTS PIERRE CLEMENT
	381	3720	CHEMIN DES LOTISSEMENTS PIERRE CLEMENT
	382	730	62 RUE DU DOCTEUR CHARCOT

Afin de se donner les moyens de pouvoir intervenir, dans un premier temps de façon amiable puis, le cas échéant, en utilisant toute voie de droit dont bénéficie la collectivité, il est proposé au Conseil Municipal de valider ce périmètre dit d'intervention foncière de façon, d'une part à officialiser auprès du public et des propriétaires concernés le souhait de la Ville de permettre la concrétisation de ses intentions et, d'autre part, de s'assurer la maîtrise foncière des espaces retenus.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majo/PS-Verts)

Contre = 2 (NI/RN)

Abstention = 1 (PC)

**La délibération 2019\_04\_0055DEL est adoptée à la majorité absolue**

**RESSOURCES HUMAINES, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, ÉTAT CIVIL ET ÉLECTIONS :**  
**Alain CHASTAN**

2019\_04\_n°0056 : PLAN DE DÉPLACEMENT ADMINISTRATION - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACHAT D'UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX.

Dans le cadre de son plan de déplacement administration (PDA), la Ville de Marcq-en-Barœul souhaite inciter les agents municipaux à changer de mode de déplacement. A ce titre, par une délibération du Conseil Municipal du 7 février 2019, la Ville a adopté le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo pour les agents municipaux. Dans le même objectif, il est proposé au Conseil Municipal de compléter ce dispositif par une aide à l'acquisition de trottinettes électriques. Le montant de cette aide à l'achat est fixé à 25 % du prix TTC de la trottinette électrique neuve et conforme aux règles en vigueur, avec un plafond fixé à 200 euros. Le dispositif sera ouvert pour l'année 2019, à partir du 1er mai. Une seule aide par agent pourra être octroyée pour une période de trois ans. Elle sera cumulable avec celle mise en place pour les Marcquois ainsi que l'aide à l'achat d'un vélo. Elle sera subordonnée à la signature d'une charte par laquelle l'agent municipal s'engage à privilégier l'usage de la trottinette électrique dans ses déplacements quotidiens et à respecter les autres usagers du domaine public ainsi que les règles du code de la route.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 37 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN)

Abstention = 1(PC)

**La délibération 2019\_04\_0056DEL est adoptée à la majorité absolue**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES : Pierre VERLEY**

2019\_04\_n°0057 : AGENDA 21 - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACHAT D'UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE POUR LES MARCQUOIS.

Dans le cadre de sa politique en matière de Développement Durable, la Ville de Marcq-en-Barœul souhaite lutter contre le changement climatique et inciter aux déplacements doux. A ce titre, par une délibération du conseil municipal du 7 février 2019, la Ville a reconduit le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo mis en place une première fois en 2017. Parallèlement à l'usage du vélo que la Ville souhaite encourager activement, on constate aujourd'hui dans notre pays l'essor considérable des engins dits de déplacement personnels, au premier rang desquels la trottinette électrique. Celle-ci répond aujourd'hui incontestablement à des besoins profonds en terme de mobilité légère, de fluidité et d'intermodalité et de fait, elle trouve sa place dans les différents modes de transport. Aussi, compte-tenu des besoins de mobilité qu'expriment les Marcquois, et notamment les collégiens et lycéens pour leurs déplacements quotidiens dans un contexte de réorganisation des lignes de bus qui ne permet plus une desserte satisfaisante de leurs établissements, il est proposé au conseil municipal la mise en place d'une aide à l'acquisition de trottinettes électriques pour les Marcquois. Eu égard à la nécessité d'encadrer la place de ces engins dans la circulation, la Ville entend réglementer strictement les conditions de circulation des trottinettes électriques sur son territoire, notamment en terme de voirie autorisée (interdiction de circulation sur les trottoirs), de vitesse autorisée (maximum de 25 km/h), et d'équipements de protection (port du casque et d'un gilet rétro-réfléchissant...).

L'attribution de l'aide sera subordonnée à la signature d'une charte par laquelle l'acquéreur s'engage à un usage strictement respectueux des autres usagers du domaine public et des règles du code de la route. L'aide sera attribuée aux Marcquois qui en formuleront la demande sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une facture nominative certifiée acquittée et datée pour l'achat d'une trottinette électrique neuve. Elle sera cumulable avec celle mise en place pour l'achat d'un vélo. Son montant est fixé à 25 % du prix TTC de la trottinette électrique neuve et conforme aux règles en vigueur, avec un plafond fixé à 200 euros. Le dispositif sera ouvert pour l'année 2019, à partir du 1er mai 2019. Une seule aide par foyer pourra être octroyée pour l'achat d'une trottinette électrique neuve et ce pour une période de trois ans.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 37 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN)

Abstention = 1 (PC)

**La délibération 2019\_04\_0057DEL est adoptée à la majorité absolue**

2019\_04\_n°0058 : PROJET L.I.V.E. – CONCLUSION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE.

Par délibération du 5 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une entente intercommunale entre les Villes de Roubaix, Tourcoing et Marcq-en-Barœul pour la mise en œuvre du projet L.I.V.E. Cette dernière a été matérialisée par une convention, à laquelle il convient d'apporter quelques correctifs. Les modifications concernent la période de réalisation du projet, la possibilité d'effectuer plusieurs demandes de subvention FEDER et le nombre des expérimentations numériques à mener. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention ainsi que tous les documents relatifs aux dépôts des dossiers de demande de financements de fonds FEDER dédiés au numérique auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0058DEL est adoptée à l'unanimité**

**ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA GESTION DES CIMETIÈRES : Jean Louis MUNCH**

2019\_04\_n°0059 : RÉCAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2018.

La réglementation relative à la publication de la liste des marchés publics conclus chaque année par les pouvoirs adjudicateurs a évolué et prévoit depuis le 1er octobre 2018 l'obligation pour les acheteurs publics de publier les données essentielles des contrats de la commande publique sur leur profil acheteur. Par soucis de transparence, il est transmis au Conseil Municipal la liste des marchés publics conclus en 2018 par la Ville de Marcq-en-Barœul et qui illustre la part prise par la collectivité dans l'activité des entreprises.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

**Le Conseil Municipal prend acte de cette communication**

2019\_04\_n°0060 : PROTECTION ET SÉCURITÉ DES PERSONNES : CONSTITUTION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE.

Les communes de Croix, La Madeleine et Marcq-en-Barœul envisagent de mettre en commun des moyens dans les domaines de la protection et la sécurité des personnes et de poursuivre, ce faisant, la dynamique de mutualisation initiée en 2017 par les Villes de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul pour permettre le développement de partenariats et l'optimisation des coûts de fonctionnement. Les trois communes souhaitent ainsi adopter une démarche commune et mutualiser des moyens/actions pour optimiser, voire intensifier, leurs interventions dans deux cadres :

- celui de la sécurité civile, par la mutualisation d'un équipement adapté et rapidement mobilisable pour agir au plus près des habitants sinistrés ;

- celui de la protection des données personnelles, par la mise en synergie d'actions visant à poursuivre et renforcer la dynamique de sécurisation des données concernant les personnes.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'adopter une entente intercommunale par voie de convention, conformément aux dispositions de l'article L. 5221-1 du code général des collectivités territoriales. La convention cadre d'entente intercommunale prévoit également la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat des fournitures ou des services qui seraient nécessaires à la mise en œuvre des actions envisagées. Il est proposé que la Ville de Marcq-en-Barœul en assure la coordination. Ce groupement de commandes a vocation à rationaliser les achats effectués dans le cadre de l'entente intercommunale en permettant des économies d'échelles, et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de la constitution d'une entente intercommunale avec les Villes de Croix et de La Madeleine pour permettre la mutualisation de moyens/actions dans le domaine de la protection et de la sécurité des personnes, de décider de la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre de cette entente, de désigner Françoise Goube, Pierre Verley et Jean-Louis Munch pour représenter la Ville de Marcq-en-Barœul au sein de la conférence mise en place dans le cadre de cette entente intercommunale et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'entente intercommunale.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0060DEL est adoptée à l'unanimité**

**POLITIQUE DE LA VILLE, GRANDS EVENEMENTS DE LA VILLE, AFFAIRES MILITAIRES ET PROTOCOLE : Loïc CATHELAIN**

2019\_04\_n°0061 : PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2019 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PRÉVENTION CULTURE FORMATION (FCP).

Au cours du dernier trimestre 2018, la Ville de Marcq-en-Barœul a effectué un diagnostic en marchant sur le quartier de la Briqueterie. Le diagnostic en marchant est une méthode d'observation participative sous forme d'une balade sur un territoire pendant laquelle habitants, élus et professionnels visitent ensemble le quartier afin d'élaborer un diagnostic commun. Ils relèvent ses atouts, ses faiblesses, ses problèmes, enjeux et/ou besoins et les discutent afin d'élaborer des propositions d'amélioration. Les acteurs du quartier ont été conviés à participer à ce diagnostic :

centre social et culturel, Briqu'animation, le conseil citoyen, le club de prévention FCP, Vilogia, la maison de quartier de la Briqueterie. A la suite de cette démarche, le club de prévention a souhaité s'inscrire dans le cadre de la programmation 2019 de la politique de la ville en déposant une demande de subvention sur un projet « la Briqueterie : je l'embellis ». Cette action rentre dans le champ de la gestion urbaine et sociale de proximité, un des axes forts du projet de territoire défini par la Ville de Marcq-en-Barœul sur le quartier de la Briqueterie. L'objectif est de répondre aux attentes des habitants. Par ce projet, le club de prévention souhaite sensibiliser les habitants et les faire participer activement à l'amélioration de leur cadre de vie. Le coût du projet s'élève à 15 500 euros, un cofinancement à parité a été sollicité auprès de la Ville de Marcq-en-Barœul et l'État au titre des crédits spécifiques du contrat de ville. Au regard de l'intérêt du projet, Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande et d'accorder une subvention de 7750 euros à l'association Prévention Culture Formation (FCP).

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0061DEL est adoptée à l'unanimité**

2019\_04\_n°0062 : PROGRAMMATION 2019 POLITIQUE DE LA VILLE : SOLLICITATION DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE POUR LA MISE EN PLACE D'UN FONDS DE TRAVAUX URBAINS.

Au cours du dernier trimestre 2018, la Ville de Marcq-en-Barœul a effectué un diagnostic en marchant sur le quartier de la Briqueterie. Ce diagnostic a servi de fondement pour élaborer le tableau de bord de gestion urbaine de proximité pour les deux prochaines années. L'ensemble des participants au diagnostic se sont accordés sur la nécessité de revoir le mobilier urbain du quartier de la Briqueterie en procédant à un recensement des besoins. La Ville de Marcq-en-Barœul a donc déposé dans le cadre de la programmation 2019 de la politique de la ville une demande de financement auprès de la région Hauts de France pour la mise en place d'un fonds de travaux urbains. Le fonds de travaux urbains est un dispositif régional permettant le financement à parité avec la Ville de dépenses d'investissement dans le cadre de la gestion urbaine de proximité. Ce fonds de travaux urbains permettra l'achat de mobilier urbain. Les habitants seront sollicités pour définir le type de mobilier et son emplacement. La sollicitation financière déposée auprès de la région s'élève à 6500 €. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la région des Hauts-de-France pour la mise en place d'un fonds de travaux urbains et solliciter une subvention de 6500 €.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0062DEL est adoptée à l'unanimité**

2019\_04\_n°0063 : CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE.

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé avec les articles L.1424-8-1 à L.1424-8-8 du code général des collectivités territoriales, un outil de mobilisation civique, ayant vocation à apporter soutien et assistance aux populations: les réserves communales de sécurité civile (RCSC). La réserve communale est composée de personnes bénévoles majeures résidant sur le territoire communal. Elle a pour objet d'appuyer les services municipaux concourant à la sécurité civile en cas d'évènements excédant leurs moyens habituels ou dans les situations particulières. Elle

est placée sous l'autorité du maire. Elle peut être mobilisée :

- en cas de crise sanitaire, naturelle ou technologique pour accompagner les services de la Ville de Marcq-en-Barœul,
- dans l'accueil et le soutien de la population évacuée dans des centres d'accueil et d'hébergement selon le dispositif d'entente intercommunale,
- pour les opérations post-crisis afin d'accompagner les personnes sinistrées ou fragilisées à revenir à leur domicile,
- pour des opérations de sensibilisation du grand public sur les risques majeurs,
- pour accompagner et aider les services du Centre Communal d'Action Social (CCAS), en repérant dans chaque quartier les personnes vulnérables et fragiles,
- pour assurer la sécurité civile lors de cérémonies patriotiques organisées par la Ville et lors de manifestations et/ou en partenariat avec les associations.

La RCSC exerce ces missions en complément de celles dévolues aux services publics de secours et d'urgence et aux associations agréées de sécurité civile. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux services de sécurité, dont les polices nationale et municipale. Les réservistes bénévoles souscriront avec le Maire un contrat d'engagement conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Un règlement intérieur leur sera soumis avant la signature du contrat définissant l'objet de la RCSC, leurs droits et leurs obligations. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de la réserve communale de sécurité civile.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majo/NL/PS-Verts/RN/PC)

**La délibération 2019\_04\_0063DEL est adoptée à l'unanimité**

## **MOTION - VŒUX**

2019\_04\_n°0064 : MOTION PRÉSENTÉE PAR MARTINE ROUSSEL-VANHEE ET ODILE VIDAL-SAGNIER.

Madame Martine Roussel-Vanhée, conseillère municipale "Ensemble et solidaires pour Marcq" et Madame Odile Vidal-Sagnier, conseillère municipale "Marcq Autrement" présente la motion sur la gratuité des transports collectifs suivante :

*« Nous venons de vivre sur la métropole lilloise un nouvel épisode durable de grave pollution. Notre agglomération bat des records, en dépassant plus de 20 fois le seuil critique fixé à 3 jours par an.*

*Il est donc grand temps de nous mobiliser tous pour la planète, comme le font actuellement les jeunes de tous pays, rejoints par ceux qui sont conscients des enjeux écologiques et sociaux déterminant l'avenir de notre environnement.*

*Au niveau de notre agglomération, la récente réorganisation des transports en commun engendre de multiples difficultés, au point que certains réutilisent leur voiture. En outre, les tarifs pratiqués excèdent largement le coût et les facilités des déplacements automobiles, d'autant que certains itinéraires ont été rallongés ou compliqués par Ilévia, sans compter les lacunes persistantes dans un réseau qui délaisse encore certains quartiers.*

*Dans ces conditions, la gratuité dans les transports collectifs devient une solution évidente.*

*C'est pourquoi, il est demandé aux conseillers communautaires :*

- *Dans un premier temps, d'instaurer la gratuité des transports publics lors des pics de pollution et de rétablir cette gratuité pour les scolaires et étudiants, les seniors et privés d'emploi*
- *De proposer également la gratuité le premier dimanche de chaque mois, en complément de l'offre culturelle gratuite dans les musées de la métropole*
- *De lancer une étude sur les conditions de la mise en place de la gratuité pour tous des transports urbains, gratuité qui mettrait fin aux dépenses inutiles que sont les distributeurs automatiques, les portiques, la publicité et le contrôle des titres de transports. On pourrait s'inspirer des exemples existants dans la région et en France.*

*Au niveau municipal, en complément des actions mises en place pour promouvoir la « mobilité douce », de mener une réflexion collective sur les besoins de la population et des quartiers, en matière de transport public, et ceci sans attendre la future rentrée scolaire, qui d'ores et déjà s'annonce difficile. Il est grand temps également de se préoccuper de la mobilité des seniors. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 3 (PS-Verts/PC)  
 Contre = 34 (Groupe Majo/RN)  
 Abstention = 1 (NI)

**La délibération 2019\_04\_0064DEL est rejetée à la majorité absolue**

2019\_04\_n°0065 : MOTION - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BARŒUL AU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.

Monsieur le Maire et les élus du groupe majoritaire présentent une motion portant contribution de la Ville de Marcq-en-Barœul au schéma directeur des infrastructures de transport :

*« La Métropole Européenne de Lille votera lors de son conseil de juin, son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).*

*Le SDIT a pour vocation de définir la stratégie de la Métropole Européenne de Lille pour les prochaines décennies en matière de transport. Les élus communautaires seront donc appelés à voter les orientations concernant le développement et la création de transports collectifs structurants et le développement de mobilités durables.*

*Il a été décidé lors du conseil métropolitain de février 2019 la mise en place d'une large concertation avec les communes.*

*A travers cette motion transpartisane, les élus de la Ville de Marcq-en-Barœul souhaitent apporter leur contribution. Plus que jamais, ils rappellent leur profonde inquiétude face à l'engorgement de la Métropole Lilloise. La mobilité est devenue aujourd'hui une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Les conséquences sur l'attractivité de la Métropole mais surtout sur la santé des citoyens nous indiquent qu'il y a urgence à agir comme en témoigne la multiplication des pics de pollution.*

*Dans cette optique, la Ville de Marcq-en-Barœul a déjà mis en place différents outils comme une prime pour l'achat de vélos, une prime pour l'achat de trottinettes électriques, un Plan de Déplacement pour son Administration et un think-tank novateur et participatif sur la mobilité. En lien avec la MEL, elle a également impulsé la création de nouvelles pistes cyclables, de tourne-à-droite et de contre-sens cyclables.*

*La Ville a également rappelé dans une précédente motion sa demande de modifier dans des délais rapides les nouvelles lignes de bus ILEVIA.*

*Néanmoins, la Ville ne peut agir seule dans ce domaine car les solutions ne peuvent se trouver qu'à l'échelle de la Métropole et l'élaboration du SDIT représente une formidable opportunité à court, moyen et long terme.*

*C'est pourquoi les élus de la Ville de Marcq-en-Barœul demandent à la Métropole Européenne de Lille d'inscrire dans le SDIT :*

- Le lancement d'une étude sur la gratuité totale des transports en commun lors des pics de pollution, et sur le long terme la mise en place d'un débat sur les possibilités d'assurer la gratuité des transports sans pour autant augmenter la pression fiscale des citoyens.*
- Le lancement d'une étude opérationnelle sur la couverture du grand boulevard et la modernisation du tramway. Le grand boulevard peut devenir un axe vert avec un nouveau tramway, mieux inséré dans son environnement et plus efficace pour ses utilisateurs. Il dispose déjà d'une des plus grandes pistes cyclables de France, faisons du grand boulevard une voie privilégiée des modes de déplacement alternatifs et durables.*
- La création d'un chapitre sur le transport des marchandises dans la métropole, le transport des marchandises représentant, en effet, des flux considérables de poids lourds notamment aux heures de pointe. Alors même que les ventes en ligne progressent nettement, le SDIT doit donner un cadre à ces déplacements et être novateur en matière logistique. Géographiquement au cœur de la Mégalopole Européenne, la MEL se doit d'apporter des solutions afin de limiter drastiquement le trop grand nombre de transporteurs de passage sur les grands axes mais aussi de répondre à la problématique de la livraison du « dernier kilomètre » sur les axes urbains.*
- La mise en place d'outils répondant au développement de la smart city et du numérique au service de la mobilité. La ville intelligente et connectée est certainement une des solutions à la lutte contre la thrombose routière. Le développement du numérique permet de mieux connaître les besoins des usagers, de rendre plus efficace la signalisation, d'adapter les horaires et les déplacements de tous par la mise en place d'horaires différenciés ou encore de développer le télétravail.*
- Le doublement automatique des primes d'aide à l'achat des moyens de transports alternatifs à la voiture mis en place par les communes. Les différents mouvements sociaux ont prouvé que l'écologie doit se faire de manière positive et non punitive.*
- Le développement systématique des parkings relais à proximité des gares et stations de transports en commun les plus importantes ainsi que la création d'aires de covoiturage.*

- *La création d'une charte métropolitaine répondant aux conflits d'usage. La multiplication des moyens de déplacement alternatifs comme le vélo, la trottinette mais encore l'hoverboard, le Segway entraînent nécessairement des conflits d'usage grandissants. La MEL se doit et ce, dès aujourd'hui, d'apporter un cadre général et d'adapter les voiries à ces nouveaux usages.*

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 36 (Groupe Majo/PS-Verts/RN)

Abstention = 2 (NI/PC)

**La délibération 2019\_04\_0065DEL est adoptée à la majorité absolue**